

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

ANNÉE 2026

MORMOIRON, VILLES SUR AUZON, BLAUVAC,
 MALEMORT DU COMTAT, MÉTHAMIS



	Mercredi matin Mormoiron Villes sur Auzon	Jeudi matin Blauvac - Méthamis Malemort du Comtat	Fin des inscriptions
Janvier	14/01	15/01	10/01/2026
Février	11/02	12/02	07/02/2026
Mars	11/03	12/03	07/03/2026
Avril	15/04	16/04	11/04/2026
Mai	20/05	21/05	16/05/2026
Juin	10/06	11/06	06/06/2026
Juillet	15/07	16/07	11/07/2026
Août	12/08	13/08	08/08/2026
Septembre	09/09	10/09	05/09/2026
Octobre	14/10	15/10	10/10/2026
Novembre	18/11	19/11	14/11/2026
Décembre	09/12	10/12	05/12/2026

COMMENT FAIRE ENLEVER DES ENCOMBRANTS À DOMICILE ?

- S'inscrire auprès de **la déchetterie T. 04 90 70 08 92**
- déposer les encombrants en bordure de voie publique, en dehors des propriétés privées à 8h00 du matin le jour de la collecte,
- se limiter à 6 encombrants maximum.

Seuls les objets inscrits, répondant aux réglementations en vigueur en matière de collecte et pesant moins de 50 kg sont pris en compte.*

Pour tout enlèvement en dehors des conditions susvisées, merci de contacter la déchetterie

Attention : certains encombrants sont soumis à des réglementations particulières, ils peuvent être refusés à la collecte. Renseignez-vous auprès de votre déchetterie.

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

ANNÉE 2026

SAULT, FERRASSIÈRES, ST TRINIT,
 ST CHRISTOL, AUREL, MONIEUX



Mardi matin
 Ferrassières
 St Christol, St Trinit

Jeudi matin
 Aurel, Sault
 Monieux

Fin des
 inscriptions

	Mardi matin Ferrassières St Christol, St Trinit	Jeudi matin Aurel, Sault Monieux	Fin des inscriptions
Janvier	06/01	08/01	02/01/2026
Février	03/02	05/02	30/01/2026
Mars	03/03	05/03	27/02/2026
Avril	07/04	09/04	03/04/2026
Mai	05/05	07/05	02/05/2026
Juin	02/06	04/06	29/05/2026
Juillet	07/07	09/07	05/07/2026
Août	04/08	06/08	31/07/2026
Septembre	01/09	03/09	28/08/2026
Octobre	06/10	08/10	02/10/2026
Novembre	03/11	05/11	30/10/2026
Décembre	01/12	03/12	27/11/2026

COMMENT FAIRE ENLEVER DES ENCOMBRANTS À DOMICILE ?

- S'inscrire auprès de la **déchetterie T. 04 90 70 08 92**
- déposer les encombrants en bordure de voie publique, en dehors des propriétés privées à 8h00 du matin le jour de la collecte,
- se limiter à 6 encombrants maximum.

Seuls les objets inscrits, répondant aux réglementations en vigueur en matière de collecte et pesant moins de 50 kg sont pris en compte.*

Pour tout enlèvement en dehors des conditions susvisées, merci de contacter la déchetterie

Attention : certains encombrants sont soumis à des réglementations particulières, ils peuvent être refusés à la collecte. Renseignez-vous auprès de votre déchetterie.